



9652 - Les vêtements deviennent-ils impropres pour avoir touché une saleté ?

question

Les toilettes des avions sont très étroites. Parfois leur plancher et leurs murs sont visiblement sales. Quand je m'y rends pour des ablutions, je doute que mes vêtements aient touché une saleté. Ce qui ne m'empêche pas de prier. Une fois arrivé à destination, je change de vêtements et répète les prières déjà effectuées mais après l'écoulement de leur temps. Comment juger cela ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il faut constater que les murs des toilettes sont sales.

Deuxièmement, une fois ce constat fait, il faut savoir que le seul contact entre les murs et les vêtements ne salit ceux-ci que si l'un des deux éléments est si mouillé que la saleté ne peut pas ne pas s'accrocher aux vêtements.

Troisièmement, après avoir constaté la saleté, on doit laver le point sali avant de prier. Si l'intéressé ne trouve aucun habit propre, il peut prier et n'aura pas à répéter la prière ultérieurement, compte tenu de la parole du Très Haut : **Craignez Allah, donc autant que vous pouvez.** (Coran, 64 : 16).